

## QUESTIONNAIRE D'AFFILIATION POUR LES PERSONNES SANS ACTIVITE LUCRATIVE

Pour les couples, remplir un questionnaire par personne

Cette partie ne doit pas être remplie

Entrée \_\_\_\_\_  
Revenu \_\_\_\_\_  
Fortune \_\_\_\_\_

- Vous pouvez compléter ce formulaire directement à l'écran et enregistrer les données saisies.
- Veuillez svp compléter uniquement les champs qui vous concernent.
- Les champs avec un \* doivent obligatoirement être complétés.

### 1. DONNEES PERSONNELLES

Nom \_\_\_\_\_\* Prénom \_\_\_\_\_\*  
Date de naissance \_\_\_\_\_\* N° AVS \_\_\_\_\_  
Rue et n° \_\_\_\_\_ Case postale \_\_\_\_\_  
NPA et lieu \_\_\_\_\_\* Téléphone \_\_\_\_\_  
Courriel \_\_\_\_\_ Permis de séjour \_\_\_\_\_  
Etat civil \_\_\_\_\_\* depuis le \_\_\_\_\_\*  
Si étudiant, lieu des études \_\_\_\_\_

### 2. DONNEES CONCERNANT VOTRE CONJOINT (y compris pour les personnes séparées)

Nom \_\_\_\_\_\* Prénom \_\_\_\_\_\*  
Date de naissance \_\_\_\_\_\* N° AVS \_\_\_\_\_  
Adresse (si différente de la vôtre) \_\_\_\_\_

### 3. ADRESSE D'UN TIERS (FIDUCIAIRE, TUTEUR, CURATEUR, MANDATAIRE, ETC.)

Nom \_\_\_\_\_ Rue et n° \_\_\_\_\_  
Case postale \_\_\_\_\_ NPA et lieu \_\_\_\_\_

### 4. ADRESSE DE CORRESPONDANCE

Adresse pour l'envoi des factures

- Adresse de domicile  
 Adresse d'un tiers

Adresse pour l'envoi de la correspondance

- Adresse de domicile  
 Adresse d'un tiers

### 5. EN CAS DE REMBOURSEMENT DE NOTRE PART

Bénéficiaire \_\_\_\_\_\* N° IBAN ou CCP \_\_\_\_\_\*  
Institut financier \_\_\_\_\_\* NPA et lieu \_\_\_\_\_\*



## 6. SITUATION PERSONNELLE

Sans activité lucrative depuis ? \_\_\_\_\_ \*

Sous quelle forme avez-vous précédemment payé des cotisations AVS ?

Comme salarié chez \_\_\_\_\_

Quel était votre dernier salaire (joindre le certificat de salaire) ? CHF \_\_\_\_\_

Comme chômeur(se) jusqu'au (joindre le décompte de chômage) \_\_\_\_\_

Comme indépendant(e) auprès de la caisse de compensation \_\_\_\_\_

Adresse de l'entreprise \_\_\_\_\_

Comme non-actif auprès de la caisse de compensation \_\_\_\_\_

Raison de l'arrêt de l'activité \_\_\_\_\_

## 7. PERSONNE EXERÇANT UNE ACTIVITE LUCRATIVE

Comme salarié chez \_\_\_\_\_ Taux d'activité en % \_\_\_\_\_

Quel est votre salaire actuel (joindre le certificat de salaire) ? CHF \_\_\_\_\_

Comme indépendant(e) auprès de la caisse de compensation \_\_\_\_\_

Revenu d'indépendant(e) \_\_\_\_\_ Taux d'activité en % \_\_\_\_\_

## 8. FORTUNE NETTE SELON LA DECLARATION D'IMPOTS

Total de la fortune nette (chiffre 6.16 de la déclaration d'impôts) CHF \_\_\_\_\_ \*

Dans le montant de la fortune doivent être compris les biens en Suisse, ainsi qu'à l'étranger (y compris les biens du conjoint et le cas échéant de(des) l'enfant(s)). Pour les personnes mariées, tenir compte de tous les biens, même en cas de mariage sous le régime de la séparation des biens. L'état de la fortune doit correspondre au début de l'obligation de cotiser comme personne sans activité lucrative.

## 9. REVENUS DETERMINANTS SOUS FORME DE RENTE

Genre de prestation	du	au	CHF/mois
Rentes et pensions de tout genre (sauf AI)	_____	_____	_____
Prestations périodiques d'employeurs (ex. pont AVS)	_____	_____	_____
Rente de l'assurance militaire	_____	_____	_____
Rentes AVS (1er pilier, y compris rentes de survivants soumises depuis le 1.1.2011)	_____	_____	_____
Rente de l'assurance accident	_____	_____	_____
Rente étrangère (indiquez la monnaie du pays)	_____	_____	_____
Indemnités journalières (ex. assurance militaire, assurance accident ou maladie)	_____	_____	_____
Pension alimentaire, sans l'entretien des enfants	_____	_____	_____
Prestations en nature selon un contrat de droit ou d'un logement mis gratuitement à disposition	_____	_____	_____
Allocations familiales	_____	_____	_____
Autres prestations périodiques (ex. jouissances bourgeoises en nature ou en espèces, revenus provenant de la vente de brevets ou de l'octroi de licences, prestations durablement fournies par un tiers, rentes viagères, etc.)	_____	_____	_____

**Veillez joindre tous les justificatifs nécessaires** (par ex. décisions de rentes, décomptes de la caisse maladie/accident, etc.).

**Les chiffres définitifs nous seront communiqués par les impôts. En attendant, une décision provisoire sera établie selon vos données. Nous vous rappelons que vous avez, à tout moment, la possibilité de demander une réadaptation provisoire de vos cotisations, sur présentation de justificatifs.**



## 10. REVENUS NON DETERMINANT SOUS FORME DE RENTE

- Rentes de l'AI
- Rentes pour enfant, pensions alimentaires pour enfant, pour autant que l'enfant ait un propre droit à la rente ou aux pensions alimentaires

Bénéficiez-vous d'une rente de l'AI ? Oui  Non

Bénéficiez-vous de prestations complémentaires ? Oui  Non

Bénéficiez-vous d'indemnités journalières AI ? Oui  Non

Si oui, auprès de quelle caisse de compensation ? \_\_\_\_\_

## 11. AUTRES REVENUS

Êtes-vous bénéficiaire de l'aide sociale ? Oui  Non  Si oui, depuis quand \_\_\_\_\_

Auprès de quelle institution ? \_\_\_\_\_

## 12. EXPLICATIONS

Dans la mesure où vous exercez encore une activité lucrative (depuis votre mise à la préretraite) et que vous êtes déjà considéré(e) par la loi sur l'AVS comme une personne sans activité lucrative, nous vous prions de nous transmettre une confirmation de votre/vos employeur(s).

Celle-ci doit absolument confirmer le montant de votre salaire ainsi que le total des déductions AVS/AI/APG (sans le montant de l'assurance-chômage). Si vous exercez une activité comme indépendant(e), veuillez nous faire parvenir une copie de la décision de cotisations de la caisse de compensation compétente.

Les cotisations déjà versées seront déduites de celles dues en tant que personne non-active. Vous serez éventuellement exempté(e) de payer des cotisations. Les montants payés durant votre activité ne peuvent être mis en compte ou restitués que pour une année civile, pendant laquelle des cotisations en tant que personne sans activité lucrative sont dues. La confirmation de votre employeur, respectivement la décision de cotisations de la caisse de compensation compétente, doit être fournie à la fin de chaque année civile à la caisse où vous êtes affilié(e) comme personne sans activité lucrative sans omettre d'indiquer le numéro d'affilié.

Les personnes mariées sans activité lucrative ont l'obligation de cotiser lorsque leur conjoint ne verse pas au moins le double de la cotisation annuelle minimum, soit CHF 964.00 (revenu CHF 9'404.00 en tant que salarié(e) - CHF 18'200.00 en tant qu'indépendant(e)). Les célibataires, veufs, veuves, divorcé(es) qui, dès le 1er janvier suivant l'accomplissement de la 20ème année, ne s'acquittent pas de cotisations AVS sur un revenu annuel d'au moins CHF 4'702.00 (cotisation minimale annuelle CHF 482.00 dès le 1er janvier 2019) sont également soumis à cotisations en qualité de personne non-actives.

## 13. SIGNATURE

**Cette dernière partie doit être remplie à la main et le questionnaire doit nous parvenir par courrier postal.**

Le questionnaire a dûment été rempli et est conforme à la réalité.

Une copie de la dernière déclaration d'impôt, du certificat de salaire ou de tous les décomptes mensuels de l'année de la cessation d'activité, des documents concernant les rentes (décisions, bonifications, etc.) sont à joindre à ce formulaire.

Lieu et date : \_\_\_\_\_ \*

Signature : \_\_\_\_\_ \*